



**Bureau communautaire**  
**08 décembre 2022**  
**Hôtel d'Agglomération – 18H**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 20  
Date de la convocation : 02 décembre 2022

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

**Excusés :** O. Meugin, C. Monneret, S. Calinon, J.B Gagnoux, I. Mangin.

**Date de publication :** 15 décembre 2022

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB40/22

#### **Objet**

Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du Parking de la Rotonde avec SNCF Réseau

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a signé une convention d'occupation temporaire avec Réseau Ferré de France en 2010 pour aménager et gérer un parking situé rue Claude Lombard à Dole, au nord des voies ferrées. Cette convention a été prolongée pour s'achever le 30 juin 2022.

Ce terrain, d'une superficie d'environ 12 500m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 198 AV 60, appartient à SNCF Réseau qui envisage de le céder à moyen terme. L'acquisition de ce terrain permettrait de pérenniser l'équipement aménagé et financé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a amorcé la requalification de ce secteur nord. Ce quartier fait lui-même l'objet d'une réflexion portée par la Ville de Dole.

Dans l'attente, la convention d'occupation temporaire peut être renouvelée pour une durée de cinq ans. Elle s'achèvera le 30 juin 2027.

Les conditions de la convention sont les suivantes :

- Activités autorisées :
  - o Entretien et gestion par le Grand dole d'un parking gratuit situé à proximité de la Gare,
  - o Entretien des arbres existants,
- Durée de la convention : 5 ans,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole assure les travaux d'entretien et de réparation sur le terrain,
- Redevance annuelle de 1 000 € HT,
- Remboursement des impôts et taxes par un forfait de 100 € HT chaque année,
- Frais de dossier et de gestion de 700 € HT comprenant les frais d'établissement des diagnostics annexés à cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du parking de la Rotonde avec SNCF Réseau pour une durée de cinq ans soit jusqu'au 30 juin 2027,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Dole,  
Le 08 décembre 2022,  
Le Président,

